

N° de fiche

RNCP4326

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 7

Code(s) NSF :

- 231 : Mines et carrières, génie civil, topographie
- 232 : Bâtiment : construction et couverture

Date d'échéance de l'enregistrement : 01-01-2024

CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	Nom commercial	Site internet
ECOLE NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT		

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

Activités visées :

Le titulaire du titre d'ingénieur diplômé de l'ENTPE peut exercer des métiers d'ingénieur et évoluer en entreprise ou service public en exerçant cinq grandes familles de métiers :

- la maîtrise d'ouvrage et l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le secteur privé ou public ;
- la conception de la maîtrise d'œuvre dans des bureaux d'études privés et dans le secteur public ;
- la construction et l'exploitation d'infrastructures, ouvrages d'art, bâtiments et la réalisation d'espace public ;
- la gestion-exploitation du patrimoine public ;
- l'expertise technique et scientifique au sein de structures d'études et de recherche privés ou publics

Dans tous les champs de l'aménagement durable des territoires :

* Génie civil et Batiment

* Transports

Transports et territoires

Exploitation et infrastructures

* Ville et Environnement

Aménagement et politiques urbaines

Risques Pollution et nuisances

Gestion des cours d'eau et du littoral

Compétences attestées :

La certification implique la vérification des qualités suivantes :

Les compétences de l'ingénieur de l'aménagement durable des territoires à l'ENTPE :

- Maîtriser un ensemble de connaissances scientifiques et techniques dans un champ d'expertise spécifique : Bâtiment, Génie civil, transports et territoires, Exploitation et infrastructures, Risques pollution et nuisances, Gestion des cours d'eau et du littoral, Aménagement et politiques urbaines ;
- Résoudre des problèmes pluridisciplinaires et complexes dans le cadre de l'aménagement durable des territoires ;
- Manager des projets et des équipes dans le cadre de l'aménagement durable des territoires ;
- Maîtriser une communication ciblée et adaptée au contexte, y compris en contexte international ;
- Agir en professionnel responsable ayant le sens du bien commun.

Le titre d'ingénieur confère le grade de Master conformément au décret n°99-747 du 30 août 1999.

SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

Secteurs d'activités :

- bâtiment,
- génie civil
- transports (planification, exploitation)
- environnement : gestion des cours d'eau et du littoral, risques pollutions et nuisances,
- urbanisme,
- aménagement urbain.

Type d'emplois accessibles :

- Chargé de projets bâtiment/construction
- Ingénieur Chargés d'études en entreprises de travaux
- Ingénieur Conducteur de Travaux
- Ingénieur Structures/Ouvrages d'Art
- Ingénieur Etude de Prix
- Ingénieur chargé d'études
- Chef de district routier
- Ingénieur d'Etudes Transports

- Ingénieur Projet Transports
- Ingénieur Marketing/Chef de produits
- Chef d'un PC gestion de trafic
- Chargé de la politique locale de l'habitat
- Chef d'une unité territoriale de navigation
- Chargé de la protection de la biodiversité
- Responsable d'une unité Risques Naturels et technologiques
- Ingénieur Prévisionniste de crues
- Ingénieur Sites et Sols pollués
- Ingénieur hydraulicien
- Ingénieur d'études Environnement et Aménagement
- Ingénieur conseil en Environnement
- Ingénieur recherche & développement
- Chercheur
- Conseiller spécialisé d'ambassade / fonctionnaire dans une institution internationale

Code(s) ROME :

- F1106 - Ingénierie et études du BTP

Références juridiques des réglementations d'activité :

VOIES D'ACCÈS

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Validité		Composition des jurys
	Oui	Non	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est composé de : Le Directeur ou son adjoint ; Le Directeur de la formation initiale ; Les chefs de département ; Les responsables de voie d'approfondissement ; Le responsable de l'unité langues Deux représentants des enseignants
Après un parcours de formation continue		X	-
En contrat de professionnalisation		X	-
Par candidature individuelle	X		Le jury est composé de :

Le Directeur ou son adjoint ;
 Le Directeur de la formation initiale ;
 Les chefs de département ;
 Les responsables de voie
 d'approfondissement ;
 Le responsable de l'unité langues
 Deux représentants des enseignants

Par expérience X La démarche relative aux compétences engagée en 2014 doit se poursuivre pour permettre une mise en place de la VAE en 2016/2017

En contrat d'apprentissage X -

Oui Non

Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie X

Inscrite au cadre de la Polynésie française X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Oui

Certifications professionnelles, certifications ou habilitations en équivalence au niveau européen ou international :

Possibilité de double diplôme :

Ingénieur-Architecte avec l'ENSAL de Lyon

Ingénieur-Géologue avec l'ENSG de Nancy

Ingénieur spécialisé en génie sanitaire avec l'École Nationale de la Santé Publique de Rennes

Ingénieur Environnement Hydraulique avec l'ENGEEES de Strasbourg

Master en management et administration des entreprises IAE Lyon

Master TURP : Transport urbains et régionaux de Personnes (ENTPE/LYON II)

Master TER : Transport, Espace, Réseaux (ENTPE/LYON II)

Master Politiques publiques et gouvernements comparés (IEP Lyon et Grenoble)

Master Urbanisme et aménagement urbain (IUL-LYON II, ENTPE)

Master Villes et sociétés (IUL-LYON II/ENTPE)

Master SEIU : Science de l'environnement industriel et urbain (LYON I/ENTPE)

Master MEGA : Mécanique, Energétique, Génie civil, Acoustique (LYON I/INSA/Centrale Lyon/ENTPE)

Certifications professionnelles enregistrées au RNCP en équivalence :

N° de la fiche	Intitulé de la certification professionnelle reconnue en équivalence	Nature de l'équivalence (totale, partielle)
----------------	--	---

Liens avec des certifications et habilitations enregistrées au Répertoire spécifique :

BASE LÉGALE

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Code de l'Education Art L 642-1, Art L 715-1 à L 715-3 Décret 99-747 du 30 août 1999 modifié Décret 2001-242 du 22 mars 2001 Décret 2006-1545 du 7 décembre 2006

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Décret 2006-1545 du 7 décembre 2006

Date d'échéance de l'enregistrement 01-01-2024

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

AITPE (association des ingénieurs des travaux publics de l'Etat) <http://www.aitpe.fr/>

CDEFI (conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs)

[http://www.cdefi.fr/jsp/fiche_pagelibre.jsp?](http://www.cdefi.fr/jsp/fiche_pagelibre.jsp)

[STNAV=&RUBNAV=&CODE=36392593&LANGUE=0&RH=](http://www.cdefi.fr/jsp/fiche_pagelibre.jsp?STNAV=&RUBNAV=&CODE=36392593&LANGUE=0&RH=)

AGERA (alliance des grandes écoles Rhône-Alpes) <http://www.agera.asso.fr>

CGE (Conférence des Grandes Ecoles) <http://www.cge.asso.fr/>

ENTPE (<http://www.entpe.fr>)

CANDIDAT ENTPE (<http://candidats.entpe.fr/>)

Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification

Fiche au format antérieur au 01/01/2019

(<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/enregistrementDroit/downloadAncFormat/6777>)